

**LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS
FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2022

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 DÉCEMBRE 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	3
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	
Annexe A - Certification forestière	17
Annexe B - Programme de mobilisation des bois de la forêt privée	17
Annexe C - Programme d'aménagement durable des forêts	17
Annexe D - Ventes de bois	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membre du conseil d'administration de
LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022, et l'état des résultat, de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif NCOSBL.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Guérin Forin CPA inc.

Par Michel Guérin, CPA auditeur

Le 28 mars 2023

Sherbrooke (Québec)

RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022					2021
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de recherche et de protection	Fonds de règlement sur la péréquation du prix du bois	Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie	Total
PRODUITS						
Contributions	1 150 155 \$	- \$	48 434 \$	- \$	- \$	1 198 589 \$
Péréquation	-	-	-	459 633	-	459 633
Intérêts	65 482	-	5 402	-	11 775	82 659
Location de services						
- Projets	65 298	-	-	-	-	65 298
- Arbre Plus	15 750	-	-	-	-	15 750
Certification forestière (Annexe A)	-	-	7 554	-	-	7 554
Programme de mobilisation des bois de la forêt privée (Annexe B)	23 250	-	-	-	-	23 250
Programme d'aménagement durable des forêts (Annexe C)	22 933	-	-	-	-	22 933
Formation	54 800	-	-	-	-	54 800
Variation des profits (pertes) latents sur les placements	(64 905)	-	(1 011)	-	27 605	(38 311)
Gain (perte) sur disposition de placement	6 969	-	-	-	-	6 969
	<u>1 339 732 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>60 379 \$</u>	<u>459 633 \$</u>	<u>39 380 \$</u>	<u>1 899 124 \$</u>
						<u>1 801 351 \$</u>

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC
RÉSULTATS

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022					2021	
	Fonds d'adminis- tration	Fonds d'immobili- sations	Fonds de recherche et de protection	Fonds de règlement sur la péréquation du prix du bois	Fonds d'aménage- ment forestier de l'Estrée	Total	Total
CHARGES							
Salaires et avantages sociaux	890 866 \$	-	-	-	-	890 866 \$	818 105 \$
Contributions à la FPBQ	135 773	-	-	-	-	135 773	123 345
Contribution à l'U.P.A.	49 654	-	-	-	-	49 654	43 705
Congrès et journées d'étude	6 633	-	-	-	-	6 633	-
Promotion, éducation et information	9 109	-	-	-	-	9 109	24 078
Frais de déplacements	8 434	-	-	-	-	8 434	7 755
Dépenses des administrateurs	129 304	-	-	-	-	129 304	91 552
Loyer	26 280	-	-	-	-	26 280	26 280
Négociation collective sciage	130 633	-	-	-	-	130 633	70 293
Télécommunications	28 080	-	-	-	-	28 080	19 806
Fournitures de bureau et assurances	16 485	-	-	-	-	16 485	11 882
Timbres	26 308	-	-	-	-	26 308	19 122
Assemblée générale annuelle	55 476	-	-	-	-	55 476	72 760
Informatique	32 357	-	882	-	-	33 239	30 406
Honoraires professionnels (net d'un remboursement de nil \$ (39 027 \$ en 2021))	196 248	-	-	-	-	196 248	60 423
Frais bancaires	3 045	-	1 646	-	-	4 691	3 535
Distribution	-	-	-	393 090	-	393 090	192 879
Formation	54 800	-	-	-	-	54 800	37 300
Certification forestière (Annexe A)	-	-	21 255	-	-	21 255	19 065
Services techniques	-	-	-	-	-	-	13 060
Programme de mobilisation des bois de la forêt privée (Annexe B)	23 250	-	-	-	-	23 250	58 101
Programme d'aménagement durable des forêts (Annexe C)	18 856	-	-	-	-	18 856	140 101
Bulletin d'information l'Arbre Plus	-	-	-	-	71 969	71 969	59 401
Amortissement corporels et incorporels	-	32 470	-	-	-	32 470	13 584
	<u>1 841 591</u>	<u>32 470</u>	<u>23 783</u>	<u>393 090</u>	<u>71 969</u>	<u>2 362 903</u>	<u>1 956 538</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(501 859) \$</u>	<u>(32 470) \$</u>	<u>36 596 \$</u>	<u>66 543 \$</u>	<u>(32 589) \$</u>	<u>(463 779) \$</u>	<u>(155 187) \$</u>

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	2022				2021	
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de recherche et de protection du bois	Fonds de règlement sur la péréquation du prix du bois	Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie	Total
SOLDES DES FONDS						
SOLDES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 512 107 \$	123 352 \$	608 028 \$	37 541 \$	111 180 \$	2 392 208 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(501 859)	(32 470)	36 596	66 543	(32 589)	(463 779)
Investissement en immobilisations incorporelle	(26 451)	26 451	-	-	-	-
SOLDES À LA FIN DE L'EXERCICE	983 797 \$	117 333 \$	644 624 \$	104 084 \$	78 591 \$	1 928 429 \$
						2 392 208 \$



LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022					2021
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de recherche et de protection de bois	Fonds de règlement sur la pérennité du prix du bois	Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie	Total
ACTIF						
À COURT TERME						
Encaisse	1 356 015 \$	- \$	48 894 \$	35 937 \$	2 595 \$	1 443 441 \$
Compte d'épargne	95 990	-	33 725	-	2 877	132 592
Débiteurs (Note 4)	4 706 330	-	4 985	-	288	4 711 603
Placements (Note 5)	434 896	-	-	-	49 984	484 880
À recevoir des autres fonds (Note 3)	-	-	-	578 818	-	578 818
	6 593 231	-	87 604	614 755	55 744	7 351 334
PLACEMENTS (Note 5)	723 994	-	577 381	-	164 214	1 465 589
IMMOBILISATIONS						
CORPORELLES (Note 6)	-	8 247	-	-	-	8 247
ACTIF INCORPOREL (Note 7)	-	109 086	-	-	-	109 086
	7 317 225 \$	117 333 \$	664 985 \$	614 755 \$	219 958 \$	8 934 256 \$
						5 768 650 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 , Administrateur
 , Administrateur

LE SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2022

	2022				2021	
	Fonds d'administration	Fonds d'immobilisations	Fonds de recherche et de protection	Fonds de règlement sur la péréquation du prix du bois	Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie	Total
PASSIF						
À COURT TERME						
Créditeurs (Note 9)	5 876 338 \$	- \$	- \$	510 671 \$	- \$	6 387 009 \$
Dû aux autres fonds (Note 3)	417 089	-	20 361	-	141 368	578 818
	6 293 427	-	20 361	510 671	141 368	6 965 827
À LONG TERME						
Dette à long terme (Note 10)	40 000	-	-	-	-	40 000
	6 333 427	-	20 361	510 671	141 368	7 005 827
ACTIFS NETS						
SOLDES DES FONDS						
Grevés d'affection externe	-	-	-	104 084	78 591	182 675
Non affectés	983 797	117 333	644 624	-	-	1 745 754
	983 797	117 333	644 624	104 084	78 591	1 928 429
	7 317 224 \$	117 333 \$	664 985 \$	614 755 \$	219 959 \$	8 934 256 \$

ENGAGEMENT CONTRACTUEL (Note 11)

FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des produits sur les charges	(463 779) \$	(155 187) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement corporels et incorporels	32 470	13 584
(Gains) pertes latents sur placements	38 311	(28 515)
Pertes (Gains) sur disposition de placement	<u>(6 969)</u>	<u>9 081</u>
	(399 967)	(161 037)
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(3 030 984)	515 701
Créditeurs	3 245 062	(594 239)
Revenus reportés	<u>-</u>	<u>(107 385)</u>
	<u>(185 889)</u>	<u>(346 960)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(26 451)	(110 575)
Augmentation des placements	(593 286)	(750 000)
Produit de cession de placements	<u>543 500</u>	<u>561 742</u>
	<u>(76 237)</u>	<u>(298 833)</u>
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(262 126)	(645 793)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>1 838 159</u>	<u>2 483 952</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 576 033 \$</u>	<u>1 838 159 \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et du compte d'épargne.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

1- CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le syndicat des producteurs forestiers du sud du Québec est constitué en vertu de la Loi des syndicats professionnels. Il administre le Plan conjoint entre les producteurs de bois de l'Estrie et les usines de bois de sciage et de pâte, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

a) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

b) Comptabilité par fonds affectés

Le syndicat présente ses comptes selon les principes de comptabilité par fonds. Aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information, les ressources sont réparties entre les fonds selon l'activité ou l'objectif spécifié.

Le fonds d'administration rend compte des activités de fonctionnement du syndicat.

Le fonds de recherche et de protection est utilisé pour donner au syndicat les moyens de réaliser les objectifs du Plan conjoint des producteurs de bois de l'Estrie. Le syndicat fixe, impose et perçoit une contribution spéciale afin d'effectuer de la recherche et du développement et l'établissement d'infrastructures utiles aux producteurs de bois de l'Estrie.

Le fonds de règlement sur la péréquation des prix du bois est utilisé pour donner au syndicat les moyens de donner le même prix pour le bois aux producteurs, et ce, indépendamment de la distance entre le producteur et la papetière.

Le fonds d'aménagement forestier de l'Estrie rend compte des activités d'information, d'éducation et de promotion sur l'aménagement forestier de l'Estrie. Également, il rend compte des activités de recherche appliquées pour la mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie.

Le fonds d'immobilisations présente les actifs, les passifs, les revenus et les dépenses afférents aux immobilisations corporelles et actifs incorporels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les revenus affectés aux activités de fonctionnement sont constatés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Tous les autres produits affectés sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les produits non affectés sont constatés à titre de produits du fonds d'administration lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Les produits de location de services sont constatés lorsque la prestation des services est achevée, que les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits tirés de la prestation de services sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus.

Les subventions sont constatées à titre de produits de l'exercice lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

d) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'entité consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

e) Intérêts courus

Les intérêts courus sont capitalisés aux placements sauf ceux qui sont encaissables au cours du prochain exercice et qui sont présentés dans les débiteurs.

f) Débiteurs et créditeurs

Le syndicat sert d'intermédiaire entre les producteurs de bois et les usines de sciage et de pâte. Les ventes de bois indiquées à l'Annexe D appartiennent aux producteurs et elles sont compensées par les achats s'y rapportant. Le syndicat gère l'encaissement des ventes et la redistribution aux producteurs incluant la TPS et la TVQ, d'où le niveau élevé des débiteurs et des créditeurs par rapport aux revenus et aux dépenses réelles de l'exercice.

g) Immobilisations corporelles et actif incorporel

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de trois ans.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Immobilisations corporelles et actif incorporel (suite)

Dépréciation

Les immobilisations corporelles et l'actif incorporel sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

h) Ventilation des charges

Le syndicat présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction tel que la Certification forestière (Annexe A) et le Programme de mobilisation des bois de la forêt privée (Annexe B) et le Programme d'aménagement durable des forêts (Annexe C).

Les charges qui se rapportent directement à cette fonction ont été ventilées selon la clé de répartition suivante:

Salaires et avantages sociaux :

- au prorata des heures travaillées pour chaque fonction

Autres dépenses :

- coût direct des projets

i) Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de la société provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec la société qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de la société provenant d'opérations entre apparentés sont évalués conformément aux recommandations du chapitre 3840, « Opérations entre apparentés ».

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la société sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers.)

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Actifs et passifs financiers (suite)

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, la société détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si la société détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

j) Subventions

Les subventions relatives aux dépenses de fonctionnement sont comptabilisées en diminution des dépenses auxquelles elles se rapportent.

3- AVANCES AUX FONDS AFFECTÉS

Les avances et les dus entre les différents fonds ne portent pas intérêt et ne comportent pas de modalités de remboursement précises.

4- DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fonds d'administration		
Contributions et autres débiteurs	4 674 718 \$	1 643 267 \$
Intérêts courus	12 006	7 353
Subventions à recevoir - UPA	-	7 259
Subventions à recevoir - PADF	<u>19 606</u>	<u>20 624</u>
	4 706 330	1 678 503
Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie		
Intérêts courus	4 985	1 828
Fonds de recherche et de protection		
Intérêts courus	<u>288</u>	<u>288</u>
	<u>4 711 603 \$</u>	<u>1 680 619 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

5- PLACEMENTS

	2022		2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Fonds d'administration				
Dépôts à terme, intérêts de 1,62% à 5,12%, encaissables de février 2023 à novembre 2026	1 038 860 \$	1 060 129 \$	829 951 \$	797 079 \$
Obligation municipale, intérêts de 2,3%, encaissable en mars 2023	120 030	120 000	263 869	260 000
Actions de sociétés	-	-	100 440	93 030
	<u>1 158 890</u>	<u>1 180 129</u>	<u>1 194 260</u>	<u>1 150 109</u>
Fonds de recherche et de protection				
Obligations municipales	-	-	30 420	30 000
Dépôts à terme, intérêts de 1,63% et 5,11%, encaissables d'avril 2024 à novembre 2026	577 381	577 592	523 544	503 163
	<u>577 381</u>	<u>577 592</u>	<u>553 964</u>	<u>533 163</u>
Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie				
Obligation municipale, intérêts de 2,30%, encaissable en mars 2023	49 984	50 000	50 981	50 000
Dépôts à terme, intérêts de 2,89% à 3,25%, encaissables de février 2024 à avril 2024	164 214	139 942	132 820	137 609
	<u>214 198</u>	<u>189 942</u>	<u>183 801</u>	<u>187 609</u>
	<u>1 950 469</u>	<u>1 947 663</u>	<u>1 932 025</u>	<u>1 870 881</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

5- PLACEMENTS (suite)

	2022		2021	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Placements encaissables au cours du prochain exercice				
Fonds d'administration	434 896	436 340	273 405	270 000
Fonds de recherche et de protection	-	-	162 333	160 000
Fonds d'aménagement forestier de l'Estrie	49 984	50 000	-	-
	<u>484 880</u>	<u>486 340</u>	<u>435 738</u>	<u>430 000</u>
	<u>1 465 589 \$</u>	<u>1 461 323 \$</u>	<u>1 496 287 \$</u>	<u>1 440 881 \$</u>

6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	114 567 \$	106 320 \$	8 247 \$	13 024 \$
Mobilier et équipement	5 909	5 909	-	-
	<u>120 476 \$</u>	<u>112 229 \$</u>	<u>8 247 \$</u>	<u>13 024 \$</u>

7- ACTIF INCORPOREL

	2022		2021	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	<u>223 033 \$</u>	<u>113 947 \$</u>	<u>109 086 \$</u>	<u>110 328 \$</u>

8- EMPRUNT BANCAIRE

L'emprunt bancaire est garanti par une obligation de 100 000 \$. Le syndicat dispose d'une marge de crédit autorisée de 100 000 \$ au taux préférentiel plus 1,5%. La convention de crédit est renégociable annuellement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

9- CRÉDITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Fonds d'administration		
Producteurs et transporteurs	5 310 053 \$	2 267 946 \$
Fournisseurs	124 595	170 651
Salaires et vacances	71 759	75 216
Sommes à remettre à l'état	<u>369 931</u>	<u>435 372</u>
	5 876 338	2 949 185
Fonds de règlement sur la péréquation des prix du bois		
Producteurs	<u>510 671</u>	<u>192 202</u>
	<u>6 387 009 \$</u>	<u>3 141 387 \$</u>

10- DETTE À LONG TERME

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Prêt d'urgence pour les entreprises canadiennes en lien avec la COVID-19, sans intérêt, échéant en décembre 2023 *	<u>40 000 \$</u>	<u>40 000 \$</u>

* La société a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes dont un montant de 20 000 \$ a été considéré comme un revenu de subvention étant donné que la société prévoit rembourser le montant de 40 000 \$ à l'échéance du prêt. Cet emprunt est garanti par le gouvernement du Canada et est sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023. Si la société ne rembourse pas à cette échéance, le solde total de l'emprunt portera intérêt au taux de 5% jusqu'à l'échéance en décembre 2025 et le montant de 20 000 \$ qui a été imputé au revenu, deviendra une déduction à la date du remboursement.

11- ENGAGEMENT CONTRACTUEL

Le syndicat s'est engagé sur une durée indéterminée, à payer un loyer annuel de 26 280 \$ à l'UPA Estrie tant que ce dernier sera propriétaire de l'immeuble.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 DÉCEMBRE 2022

12- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Le syndicat, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait le syndicat à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le syndicat est principalement lié aux débiteurs.

Des débiteurs pour un montant total de 4 394 712 \$ ont été encaissés après la fin d'année, ce qui représente 94% des débiteurs.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le syndicat est exposé à ce risque principalement en regard à ses créditeurs et de sa dette à long terme.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du syndicat fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers du syndicat l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre. Le syndicat est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. Le syndicat est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent le syndicat à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent le syndicat à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le syndicat est exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse et des obligations dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
ANNEXE A - CERTIFICATION FORESTIÈRE		
Produits	7 554 \$	7 477 \$
Charges		
Salaires et avantages sociaux	5 225	6 413
Frais de déplacement	1 593	750
Honoraires professionnels - Audit	9 556	7 282
Location de services	4 620	4 620
Formation	261	-
	<u>21 255</u>	<u>19 065</u>
Insuffisance des produits sur les charges pris en charge par le Fonds de recherche et de protection	<u>(13 701) \$</u>	<u>(11 588) \$</u>
ANNEXE B - PROGRAMME DE MOBILISATION DES BOIS DE LA FORÊT PRIVÉE		
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits	23 250 \$	58 101 \$
Charges		
Honoraires des démarcheurs	<u>23 250</u>	<u>58 101</u>
Insuffisance des produits sur les charges pris en charge par le fonds d'administration	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>
ANNEXE C - PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS		
	<u>2022</u>	<u>2021</u>
Produits	22 933 \$	140 101 \$
Charges		
Honoraires	<u>18 856</u>	<u>140 101</u>
Excédent des produits sur les charges pris en charge par le fond d'administration	<u>4 077 \$</u>	<u>- \$</u>

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2022

ANNEXE D - VENTES DE BOIS

Les revenus de ventes de bois réalisées par les producteurs du Sud du Québec et transigées par le Syndicat au cours des cinq derniers exercices se détaillent comme suit:

	<u>Pâte</u>	<u>Sciage</u>	<u>Total</u>
2022	10 689 224 \$	67 852 866 \$	78 542 090 \$
2021	11 931 107 \$	44 021 015 \$	55 952 122 \$
2020	11 670 900 \$	39 580 383 \$	51 251 283 \$
2019	13 523 754 \$	35 936 149 \$	49 459 903 \$
2018	11 365 155 \$	39 218 091 \$	50 583 246 \$